



SECTION 1 – RENSEIGNEMENT SUR LE CLIENT

Nom du payeur		N° de téléphone		N° du transfert (modification/fermeture du DPA)	
Adresse			Ville		Province
Code postal	Institution	Succursale	N° de compte du payeur		

Vous, titulaire(s) du compte, autorisez le bénéficiaire et l'institution financière sus-indiqués à débiter votre compte, à la succursale sus-indiquée de l'institution financière, conformément aux conditions dont vous avez convenu avec le bénéficiaire, jusqu'à ce que vous donniez au bénéficiaire un avis écrit à l'effet contraire. L'institution financière à laquelle vous maintenez le compte, n'est pas tenue de vérifier que le paiement est tiré conformément à cette autorisation.

SECTION 2 – DÉTAILS DU DÉBIT PRÉAUTORISÉ

Type de DPA	Fréquence du versement
<input type="checkbox"/> Personnel <input type="checkbox"/> Affaires	<input type="checkbox"/> Hebdomadaire <input type="checkbox"/> Aux 2 semaines <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Dernier jour du mois <input type="checkbox"/> Échéance
Applicable to	
<input type="checkbox"/> Prêt hypothécaire _____ N° d'hypothèque _____	
Caractéristiques du DPA	
<input type="checkbox"/> Un débit à une date et une fréquence fixes pour un montant fixe.	Un débit, sous forme écrite, électronique ou autre, au montant de \$ peut être tiré sur votre compte le _____ ou le _____ selon la fréquence mentionnée plus haut, à compter du _____ jusqu'au _____ inclusivement. Un dernier débit, sous forme écrite, électronique ou autre, au montant de \$ peut être tiré sur mon compte le _____.
<input type="checkbox"/> Un débit à une date et une fréquence fixes pour un montant fixe, mais qui doit changer à une date ultérieure convenue par le soussigné.	Un débit, sous forme écrite, électronique ou autre, au montant de \$ peut être tiré sur votre compte le _____ ou le _____ selon la fréquence mentionnée plus haut, à compter du _____ jusqu'à paiement complet du prêt, et ce montant peut être majoré ou diminué à toute date ultérieure. L'institution financière vous informera, au meilleur de sa connaissance dans un délai raisonnable du montant révisé. À l'usage de la Banque seulement - Date du dernier versement (JJ-MM-AAAA) : _____
<input type="checkbox"/> Un débit à une date fixe pour un montant variable	Un débit, sous forme écrite, électronique ou autre, pour un montant variable peut être tiré sur votre compte le _____ selon la fréquence mentionnée plus haut, à compte du _____ jusqu'au _____ inclusivement. Pour les marges de crédit – le paiement d'intérêts seulement ne peut être prélevé qu'à la date d'échéance indiquée dans le relevé.

Vous informerez l'institution financière par écrit de tout changement aux renseignements sur le compte.

Le présent accord peut être révoqué à tout moment sous réserve d'un avis de 30 jours. Communiquez avec votre institution financière ou visitez www.paiements.ca pour obtenir un spécimen d'annulation ou d'autres renseignements sur votre droit d'annuler l'accord.

Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent accord de débit pré autorisé.

Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez www.paiements.ca. Vous comprenez qu'une déclaration écrite à cet effet doit être donnée à votre institution financière

Vous convenez de renoncer aux exigences de préavis de l'Association canadienne des paiements à l'égard du ou des montants et de la date ou des dates d'exigibilité des débits de votre compte et chaque fois qu'une modification est apportée aux montants ou aux dates d'exigibilité de ces débits.

Vous reconnaissez que la remise de la présente autorisation au bénéficiaire constitue sa remise par vous à l'institution financière susmentionnée.

CLAUSE INTERPRÉTATIVE : Partout où le contexte l'exige, le singulier pourra être interprété comme le pluriel, le masculin comme le féminin et vice-versa.

Nom et prénom du client

Signature du client

Date (jj/mm/aaaa)

Annexer un spécimen de chèque ANNULÉ du compte de l'autre institution financière OU une lettre officielle de celle-ci indiquant le numéro de compte, son nom et son adresse. S'il s'agit d'un compte conjoint où plusieurs signatures sont requises, tous les titulaires du compte doivent signer l'autorisation.